



NOTE DE FRAIS D'ARBITRAGE N3

Etablir une note de frais par arbitre et par journée (formulaire « obligatoire »)

Nom – Prénom de l'arbitre :

Adresse :

CP : Ville :

Préciser le tour (ex : 1/8 finale) : date du match :

Club recevant : Club reçu : heure :

Si 2 matchs de N3, club reçu : heure :

Frais exposés

Déplacement	
➤ Si covoiturage, Nom de l'arbitre « covoituré » :	
➤ Voiture personnelle (maxi 800 km A&R), nombre de km (A&R) x 0,35 € Référence « viamichelin », option itinéraire conseillé le plus court de ville à ville	
➤ Train : joindre les billets ou justificatifs si E-billet	€
➤ Location voiture (maxi 800 km A&R) joindre la facture et les tickets de carburant	
Indemnité (à la charge du club) : 50 €/arbitre	€
Péages (tickets A et R ou extrait relevé abonnement), Parking (max. 15 €/jour), RER, Métro, ... – Joindre les justificatifs	€
Repas – Joindre le justificatif (maximum 16 €) Si distance « ville du domicile – ville du match » supérieure à 75 km ou si 2 matchs	€
Hôtel & petit déjeuner – Joindre le justificatif (maximum 60 €) Si la distance « ville du domicile – ville du match » est supérieure à 250 km	€
Total	€

Signature de l'arbitre	Paiement par le club Chèque n°	Cadre réservé à la FFRS
------------------------	-----------------------------------	-------------------------

La totalité des frais exposés est à payer à l'arbitre par le club. Il appartient au club de vérifier la note.

Remboursement du club par le CRH/FFRS :

Si un arbitre, total des frais - 90 € (50 € d'indemnité et 40 € forfait déplacement)

Si deux arbitres, total des frais - 140€ (50 € d'indemnité par arbitre et 40 € forfait déplacement)

Tout justificatif manquant (sauf éventuellement péage/métro/RER « retour ») ou tout dépassement du barème de kilométrage ne sera pas remboursé par le CRH/FFRS.

Si les frais, hors indemnité(s), dépassent 40 €, une copie est à expédier **par le club avant le vendredi** suivant le match, avec une copie des différents justificatifs, y compris facture de repas ou d'hôtel qui doivent être expédiées par l'arbitre au club dès le lundi (le club conserve les originaux) à : FFRS – Service compétitions – 6 Bld F. Roosevelt – CS 11742 – 33080 BORDEAUX Cedex ou par mail à ndf@ffroller-skateboard.com

NB. Si l'arbitre officie aussi en N1 ou N2, ses frais de déplacement seront remboursés avec sa note de frais de N1 ou N2. Le club payera seulement l'indemnité de N3 à l'arbitre